

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : autorisation de signature des polices d'abonnement au réseau de chaleur pour les bâtiments communaux

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique vingt-quatre septembre deux mille vingt., se sont réunis (en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hauteville, à Plateau d'Hauteville

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOC, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Karine VANDERME,

Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)

Sébastien BEVOZ (pouvoir à Mme Marie-Hélène PERILLAT), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à M. Philippe EMIN), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants.

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} septembre 2020, l'exploitation des réseaux de chaleur de Hauteville et de Cormaranche a été déléguée, par le biais d'une Délégation de Service Public, à la société ESSAM de Vaulx en Velin, attributaire de la DSP.

Un certain nombre de bâtiments communaux étant reliés aux réseaux de chaleur de Hauteville et de Cormaranche, il convient d'autoriser M. le Maire à signer, pour chacun d'entre eux le contrat déterminant les conditions d'abonnement au service de production, transport et distribution d'énergie calorifique.

Les bâtiments concernés sont :

- ↳ pour Hauteville-Lompnes : le bâtiment de la mairie / Poste, le cinéma, la salle des fêtes, l'école du Turluru, l'école maternelle du Centre, le gymnase Roger Bontemps et le bâtiment des Nivéoles.
- ↳ pour Cormaranche-en-Bugey : la mairie, la salle des fêtes, la gîte de la Fromagerie, l'école primaire, ainsi que les 5 appartements communaux mis à la location.

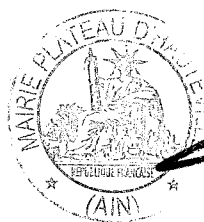
Ceci étant exposé et vu l'avis favorable de la commission travaux en date du 16 septembre 2020, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les polices d'abonnement au réseau de chaleur urbaine.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

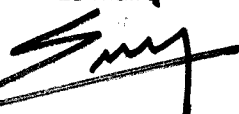
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les polices d'abonnement au réseau de chaleur urbaine des bâtiments communaux de Hauteville te de Cormaranche tels que précités ;
- **DONNE POUVOIR** à M. le maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations



Le Maire


Philippe EMIN